



Aujourd'hui, les élu(e)s SNETAP-FSU, SEA UNSA, SUD Rural ne siègeront pas au CTREA d'Auvergne-Rhône-Alpes du 4 juin 2019, pour les raisons suivantes :

- Les réformes engagées qui entraînent la baisse générale de la DGH.
- La suppression des seuils de dédoublement.
- L'augmentation des heures non affectées.
- La diminution des emplois.
- L'accentuation de la précarisation des personnels.

L'Enseignement Agricole est à un tournant de son existence, avec la mise en place de réformes, concernant les filières de la formation scolaire, l'apprentissage et la formation continue. Les décisions prises pour satisfaire aux injonctions de la Loi de Finance de 2019 vont impacter de manière forte le fonctionnement des établissements et vont remettre en cause le statut des personnels.

Le ministère renvoie la responsabilité de la gestion de la pénurie des moyens aux établissements sous couvert « d'autonomie », de « stratégie » et de pseudo- « choix ».

- Ces mesures vont conduire fatalement à une forte dégradation des conditions de travail des enseignants, à un accroissement des tensions dans les équipes et créeront de fait une inégalité entre les agents et entre les établissements. (suppression de poste, mutation par intérêt du service, augmentation des tâches et du temps de travail, ...)

- Ces mesures vont également nuire considérablement aux conditions d'apprentissages et donc à la réussite des élèves et étudiants tout en générant, là aussi, une rupture dans l'égalité de traitement des élèves et étudiants sur le territoire national.

- Ces mesures affaiblissent l'enseignement agricole public et risquent d'entraîner à plus ou moins long terme la fermeture de classes voire d'établissements. De fait, elles réduiront considérablement l'offre de formation dans les territoires ruraux allant à l'encontre d'une des missions de l'enseignement agricole public.

Concrètement ces mesures ne permettent pas aux enseignants de répondre favorablement aux attentes du ministère : améliorer la réussite aux examens, individualiser les parcours, intégrer les élèves en difficulté, ... Pour appliquer ces objectifs, il faut des heures, des moyens, de petits effectifs par classe, le respect et la valorisation du travail des personnels.

Cette autonomie va contraindre les chefs d'établissements à arbitrer entre dédoublements, options et enseignements facultatifs. Ce qui va à l'encontre de la définition du service public et du statut des personnels. Nous craignons que l'ensemble de ces mesures conduisent, comme cela a été mis en oeuvre dans les CFA et CFPPA, à la suppression des statuts et à la privatisation de l'enseignement agricole public.

C'est pour tous ces points que nous demandons l'augmentation de la DGH pour répondre aux besoins du service public d'enseignement agricole, l'abrogation des réformes du lycée et de la voie professionnelle, l'augmentation des effectifs en personnels de surveillance, de techniciens et d'administratifs.

Intersyndicale Auvergne-Rhône-Alpes – SEA UNSA – SUD Rural - SNETAP FSU
à Lempdes le 4 juin 2019